

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018

Préalablement à l'ouverture de l'ordre du jour, Monsieur Bernard DESCAMPS souhaite apporter une rectification au procès-verbal du dernier Conseil Municipal relatif à l'extension de l'éclairage public sur la route de Port Blanc. Il précise, qu'à cette occasion, il n'a pas voté « contre » la mise en place de mâts d'éclairage mais contre leur positionnement notamment par rapport à l'entrée de la commune.

SUBVENTIONS 2018 :

Associations de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC		Sports	
Amicale Laïque	500 €	Athlétic Club Penvénan (10€/enfant)	330 €
Parents d'Élèves R.P.I.	140 €	Association Tennis Penvénan (10€/enfant)	50 €
A.P.E.L. École Saint-Michel	540 €	MELL ZORN Handball Louannec (10€/enfant)	160 €
Comité des Fêtes	900 €	ASPTT Lannion	110 €
Centre Culturel Saint-Guérolé	990 €	Judo Lannion	20 €
F.C.T.T.	1.900 €		
Tennis de Table Du Dourdu	230 €	Elèves/apprentis – Voyages ou stage (25€/enfant)	
Chausse Tes Tongs	2.000 €	Notre Dame de Perros (4 enfants)	100 €
Hermines Ailées	95 €	Collège des 7 Iles (5 enfants)	225 €
Gardennou An Treou	200 €		
Amicale des Chasseurs	170 €	Associations extérieures	
Anciens Combattants (FNACA)	75 €	France ADOT 22	50 €
Méli Mélo	80 €	A.D.A.P.E.I. 22	50 €
Cols Bleus	75 €	Eau et Rivières de Bretagne	50 €
Comité de Jumelage	200 €	Ligue Française Protection des Oiseaux	50 €
Amicale Anciens et Retraités	660 €	Comice Agricole (au Trévou cette année)	450 €
Association Rando Nature	135 €	Secours Catholique	50 €
S.N.S.M. Section Trestel	340 €	Groupement de Défense Sanitaire	50 €
Trestel Surf Club		Banque Alimentaire du Trégor	50 €
Union Bouliste des Deux Clochers	115 €	École Diwan Louannec (150 € / enfant)	1.050 €
Ar Royo	80 €		
Lézarts En Grange	80 €		
Trestel Surf Club	300 €	TOTAL	12.650 €

VENTE D'UNE PARCELLE :

Accord pour une cession de terrain d'environ 630 m², à 54 € le mètre carré, à Madame Sandrine LE BORGNE pour implanter une station de lavage automatique des véhicules à côté du garage. Les frais de notaire, de géomètre et de viabilisation du terrain seront à la charge de l'acquéreur.

EMPLOYÉS COMMUNAUX :

Un bon d'achat de 30 € est accordé aux employés communaux en fin d'année.

COMITÉ DE JUMELAGE :

Le conseil municipal officialise le jumelage avec la commune de LANS-EN-VERCORS. La création de l'association « Comité de jumelage de TRÉVOU-TREGUIGNEC », représentée par son président, Monsieur David ALLÈS, et la convention d'objectifs pour le comité de jumelage sont approuvées.

LANNION TRÉGOR COMMUNAUTÉ :

Le conseil municipal approuve la création d'une Société Publique Locale d'Aménagement : Lannion Trégor Aménagement, chargée d'adapter les infrastructures, services, offres de logement aux besoins des habitants. La participation de la commune à la constitution de la société sera de 675 €.

JURÉS D'ASSISES :

Les trois personnes tirées au sort de la liste électorale pour figurer sur la liste préparatoire au jury d'assises sont : Monsieur Armel LEURANGUER, 8 rue de Bel-Air, Monsieur Christian KERAMOAL, 1 bis rue de Kergall et Madame Céline TREBOUTA, 35 rue de Goas- An- Poul.

RÉSIDENCE LES GLYCINES :

Le conseil municipal décide de revaloriser les loyers à compter du 1^{er} juillet. Le loyer principal sera pour un appartement de type 1 de : 219.80 € et pour un appartement de type 2 de : 268.30 €. Le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement de la résidence sont approuvés.

PROTECTION DES DONNÉES :

Chaque collectivité doit avoir un délégué à la protection des données. Le conseil municipal décide de nommer Monsieur Raphaël DUBOUAYS, secrétaire de mairie.

CAP ARMOR devient ANIMATIONS TRESTEL :

Monsieur Anthony DUTERTRE, chargé des activités « Animations Trestel » 2018, est nommé régisseur suppléant.

BUDGET PRINCIPAL :

Le conseil municipal décide de réajuster une ligne du budget primitif par la création de l'article 673 : titres annulés sur exercices antérieurs, crédité de 400 €.

CONSTRUCTION D'UN PÔLE NAUTIQUE :

L'architecte retenu est le cabinet BOUGET de PLESTIN-LES-GRÈVES. L'estimation de la construction est fixée à 287 000 € H.T. Le montant des honoraires de l'architecte seront de 25 543 € H.T.

QUESTIONS DIVERSES :

PAVILLON BLEU : Monsieur Philippe STEUNOU informe l'assemblée que la commune est titulaire du label « Pavillon Bleu » pour l'année 2018 et précise que c'est la seule du département dans ce cas.

CAFÉ CITOYEN : Un café citoyen se tiendra à l'Hermine le samedi 02 juin à 17h00.

FUSION DE COMMUNES : Monsieur le Maire dresse le compte rendu des réunions avec la municipalité de TRÉLÉVERN. À ce jour, les deux communes ne se sentent pas prêtes à fusionner. Le Maire précise que cette fusion implique l'avis de la population. D'ici là, les deux communes continueront à l'instar des associations et des écoles à mutualiser au maximum leurs moyens.

INCIVILITÉS : Le Maire regrette profondément les incivilités qui se sont déroulées sur le territoire communal le week-end dernier car elles visaient notamment le défibrillateur et la mini-pelle qui devait servir à la mise en place d'un jeu pour les enfants handicapés.

FÊTE DES VOISINS : Elle se tiendra à la salle polyvalente le vendredi 25 mai à 19h00.